

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 11 avril 2024 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL– Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST - Brigitte QUERE - Eric BOISSIN

Absents non excusés : – Alain CHARTIN

Procurations : - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - - Brigitte QUERE à Dominique POUGET TIRION - Eric BOISSIN à Régine MARCY

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

Introduction et présentation du reste de la séance par le Maire :

1. Demande de subvention Atout Ruralité 07

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de travaux de remise en état de la voirie communale de Lablachère.

Pour l'année 2024, la Commission Voirie a identifié particulièrement un chemin communal fortement dégradé pour lequel des travaux de remise en état sont nécessaires :

- Le Chemin du Rieublanquet (VC 34) sur une longueur de 1490ml et pour un montant de 86 245,50€ HT

Il convient à cet effet de solliciter une subvention du Département dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 selon les conditions suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de remise en état Chemin du Rieublanquet	86 245,50€	Atout Ruralité 20%	20 000,00€
TOTAL	86 245,50€ HT	Participation commune	66 245,50€
		TOTAL	86 245,50€

Financement dans le cadre de l'accord cadre

JL Sautel : si on n'avait pas eu cette subvention aurait-on fait les travaux ?

Le maire et D. Morselli : oui bien sûr

Approuvé à l'unanimité

2. Vote des taxes

La commission finances a donné son avis sur les budgets et les taxes. Elle a opté pour une augmentation du taux à hauteur de 3%. Les taux n'ont pas été augmentés depuis deux ans. Les investissements en 2024 seront importants (Brujas, pelouse, Place route de Planzollas, pumtrack) mais également l'avenir 2025 avec le projet d'une salle multigénérationnelle. Enfin, le Maire attire l'attention sur l'impact politique d'une augmentation en 2025 à la veille du renouvellement du conseil municipal.

La CdC a voté pour une augmentation de 2%. Dernière précision, les bases seront augmentées par l'Etat de 3,9%.

C. Larcher : vous dites que pour des raisons d'élections vous préférez procéder à une augmentation en 2024 plutôt qu'en 2025, je ne trouve pas cela très légitime

Le Maire : Je n'ai pas l'habitude de faire de la langue de bois. Toutefois je répète qu'une augmentation des taux est nécessaire pour réaliser concrètement tous nos projets y compris ceux à venir.

M. Carrier : il y a beaucoup de projets cette année : renouvellement de la pelouse, le pumtrack, logements communaux, achats pour la cuisine de l'école publique, le parking du CAMSCI, changement d'un camion, mur à remonter. L'augmentation des taxes se justifie par tous ces projets, sans oublier les travaux de l'eau.

Le Maire : et également par le projet de la salle multigénérationnelle

D. Morselli : il va falloir aussi envisager un hangar pour le matériel du personnel

R. Marcy : l'eau est un autre budget ?

M. Carrier : bien sûr, il existe un budget Général et un budget Eau

C. Larcher : ne peut-on pas différer le vote des taxes après l'examen des budgets ?

Le Maire : Oui je suis d'accord pour passer tout de suite aux budgets puis revenir sur cette décision.

R. Halegouet : s'il y a une augmentation cette année, ce n'est pas une histoire politique mais une nécessité

Régine MARCY : éviter une hausse des taxes en 2025 parce que veille des élections n'est pas un argument. S'il le faut on peut les augmenter progressivement en 2024 et même en 2025. Cela éviterait une hausse trop importante décidée par le prochain conseil municipal.

Le Maire : je n'ai pas prétendu ne pas voter une hausse du taux des taxes en 2025 mais simplement attirer votre attention sur le côté politique de la décision. Bien entendu si nécessaire nous pouvons voter une augmentation en 2024 puis en 2025.

Y. Marchal : on parle de taux mais les bases ne sont pas les mêmes

M. Carrier : il ne faut pas confondre % et points.

A. Mozzatti : l'augmentation ne sera pas énorme

JL Sautel : ce sont les propriétaires qui sont concernés ?

Le Maire : bien sûr, puisque cela concerne l'impôt foncier.

Y. Marchal : pourquoi le taux des résidences secondaires ne peut pas être augmenté plus que les autres taux fonciers ?

M. Carrier : on ne peut pas c'est une disposition juridique

T. Berrès : quand on est dans l'opposition voter contre chaque augmentation est une position politique également

A. Mozzatti : 3% représente une augmentation de combien en euros ?

M. Carrier : environ 10€ pour 1000€ d'imposition. Cela représentera environ 20 000€ de rentrées pour la commune

A. Mozzatti cela veut dire que quelqu'un qui payait 1000€ paiera 1010€. On ne va pas passer 1 h sur ce sujet pour une augmentation de 10€

Le Maire propose de revenir sur le vote des taxes après examen des budgets

3. Budget primitif 2024 budget Mairie

Budget primitif 2024 Budget MAIRIE			
Section de fonctionnement			
Dépenses : 1 960 816.83€ dont		Recettes de fonctionnement : 1 960 816.83€ dont	
534 200.00€	De charges à caractère général	280 900.00€	Produits des services domaine et divers
690 800.00€	De charges de personnel et frais assimilés	190 088.00€	Impôts et taxes
219 305.00€	Autres charges de gestion courante	620 430.00€	Impositions directes
38 530.00€	Charges financières	542 080.73€	Dotations et participations
8 000.00€	Charges spécifiques	123 000.00€	Autres produits de gestion courante
6 867.73€	Dotations aux provisions	10 000.00€	Atténuation de charges
7 000.00€	Atténuations de produits	194 318.10€	Excédent de fonctionnement reporté
456 114.10€	Virement à la section investissement		

Après la présentation des budgets prévisionnels :

C. Larcher : les prévisions d'investissements sont moins importantes en 2024 qu'en 2023. Mais l'augmentation des frais et de l'inflation au regard du fonctionnement justifie une augmentation des taux.

Le Maire : les projets tels que la salle multigénérationnelle sont à noter car une augmentation des taxes 2024 aura son incidence sur 2025

T. Berrès : Certes les investissements de 2023 étaient moindres mais il faut tenir compte des projets que l'on n'a pas pu réaliser, ce que vous ne faites pas, et qui vont être concrétisés cette année.

M. Carrier : il faut investir pour le bien être des habitants

JL Sautel : cela représente environ 15€ par foyer mais les bases locatives vont augmenter également ; il y a environ 1500 propriétaires sur la commune.

VOTE : augmente-t-on les taxes ?

OUI A L'UNANIMITE

Augmentation de 5% : 5 votes favorables

Augmentation de 3% : 12 votes - augmentation adoptée à la majorité

Approuvé à l'unanimité

Investissements :

Section d'investissement			
Dépenses : 1 656 263.80€ dont		Recettes : 1 656 263.80€ dont	
85 567.80€	Dépenses financières	535 649.43€	Dotations, fonds divers et réserves
1 570 696.00€	Opérations d'équipements	503 995.00€	Subventions d'équipements
		4 867.73€	Dotations aux amortissements
		155 637.54	Emprunt et dettes assimilés
		456 114.10€	Virement de la section de fonctionnement

Y. Marchal : où en est-on de l'éclairage publique ?

D. Morselli et M. Carrier : Le SDE a programmé les travaux pour la fin d'année 2024

C. Larcher : pourquoi vous ne demandez pas des subventions à Atouts ruralité pour l'école ?

M. Carrier : on n'a pas d'investissements pour la petite enfance

Le Maire : le projet de la pelouse du stade de la Raze contient la totalité de la subvention Atout Ruralité

4. Budget primitif 2024 Eau et Assainissement

Budget primitif 2024 Budget Eau Assainissement			
Section de fonctionnement			
Dépenses : 1 175 538.36€ dont		Recettes : 1 175 538.36€ dont	
549 500.00€	De charges à caractère général	572 500.00€	Vente de produits finis
13 000.00€	Autres charges de gestion courante	3 500.00€	Subvention d'exploitation
21 584.00€	Charges financières	100.00€	Autres produits gestion courante
5 500.00€	Charges exceptionnelles	150.00€	Produits exceptionnels
20 000.00€	Dotations aux amortissements	85 355.27€	Amortissements subventions
244 862.00€	Amortissements	513 933.09€	Excédent de fonctionnement reporté
321 092.36€	Virement à la section investissement		

Section d'investissement			
Dépenses : 1 722 590.36€ dont		Recettes : 1 722 590.36€ dont	
819 662.09€	Opération d'eau	536 999.00€	Subventions d'équipement
754 714.00€	Opération d'assainissement	50 000.00€	Dotations, fonds divers et réserves
85 355.27€	Amortissements	265 139.29€	Report excédent
62 859.00€	Remboursement emprunt capital	321 092.36€	Virement section de fonctionnement
		244 862.00€	Amortissements
		304 497.71€	Excédent d'investissement reporté

A. Mozzatti : 20 000€ budgétisés pour les impayés, cela paraît beaucoup

M. Carrier : il faut tenir compte des impayés antérieurs même si depuis la création de la Régie, le taux de recouvrement est de 97% ce qui est excellent.

JL Sautel : au niveau de l'agence de l'eau on est bénéficiaire ? la balance est positive ?

D. Pouget Tirion : non l'agence de l'eau ne nous aide que pour l'eau potable et mais pas pour l'assainissement

Le département subventionne pour l'assainissement (Le Brujas)

JL Sautel : le chantier n'a pas réservé de mauvaises surprises

D. Pouget Tirion : non, jusqu'à présent le chantier se déroule normalement ; il y aura un peu de hors délai. Ils ont fait une canalisation volante car les canalisations anciennes étaient très fragiles et cassaient systématiquement. Cela leur a fait perdre du temps mais ils ont pu continuer les travaux dans de bonnes conditions.

Approuvé à l'unanimité

Le maire remercie M. Carrier, D. Pouget Tirion et Ch. Labalme pour l'élaboration et la présentation des budgets et les explications fournies. C'est un très bon travail.

Questions diverses

- La poste – visite de M MOLLARD

Les horaires d'été nous ont été communiqués - la poste fermera la semaine 32 du 5 au 10 août 2024.

Il va falloir réfléchir à l'avenir de ce service et faire le choix d'une agence communale ou non dans les prochains mois en tenant compte de la qualité du service public.

- Les antennes relais téléphonie mobile

Orange a posé des antennes relais sur le clocher de l'Eglise St Julien il y a quelques années et dernièrement a déposé une déclaration préalable pour installer trois nouvelles petites antennes. Nous avons reçu FREE qui souhaite s'y installer également mais étudie les options Basilique ou une antenne à partir d'un mat d'éclairage du stade de la Raze.

Puis sont arrivés BOUYGUES/SFR pour les mêmes raisons.

Il est demandé à ces opérateurs d'étudier en priorité l'implantation d'un mat sur les terrains communaux à la Raze et de le mutualiser.

Enfin, le Maire rappelle que la commune n'a pas la faculté de s'opposer à une déclaration préalable cette compétence étant celle de l'Etat.

Si ces opérateurs n'obtiennent pas l'accord de la municipalité ils se tourneront vers le domaine privé.

- Projet photovoltaïque

J'ai reçu pour conseil un particulier contacté par un concepteur de panneaux photovoltaïques qui étudie la possibilité d'aménager 50 hectares de panneaux sur ses propriétés aux Grads de Lablachère sous Fontgrave.

Je lui ai expliqué le cheminement administratif d'un tel projet, des fortes oppositions compte-tenu de l'endroit mais que la décision de louer ses terres lui appartenait.

A ce jour aucun opérateur ne nous a contactés pour cet éventuel projet.

- **Maison Médicale de Joyeuse**

J'ai assisté à une troisième réunion à la maison de santé : les médecins souhaitent que leurs charges soient allégées particulièrement lorsque la maison de santé manque de médecins. L'idée serait la prise en charge financière (loyers et charges) puis la location par les collectivités des deux studios et de la salle commune à l'étage. Cette opération couterait 1€ par habitant hors location.

JL Sautel : pourquoi la commune de Joyeuse ne prend pas en charge les frais puisqu'elle est à l'origine de ce projet ?

Le Maire : la santé est un problème de territoire. Le but reste de garder nos médecins.

T. Berrès : les médecins se plaignent des charges d'électricité. Quid de l'éclairage public extérieur ?

Le Maire : nous étudions ce problème mais s'il reste en l'état pourquoi ne pas demander une participation aux autres professionnels installés à cet endroit.

Enfin je précise que rien n'est encore décidé. Les options proposées par la commission doivent être présentées aux élus avant toute décision.

Tour de table

Martine CARRIER : j'ai présenté les budgets, il va de soi que pour réaliser ce qui est prévu et compte-tenu du déséquilibre budgétaire entre le paiement des factures et la rentrée des subventions, il faudra envisager un emprunt ou des lignes de trésorerie afin de ne pas mettre en danger la trésorerie.

Roger HALEGOUET : Une ATSEM dont le contrat s'arrêtait fin Juin a donné sa démission. Nous réfléchissons également au remplacement de Cécile pour le ménage. Pour l'instant l'intervenant extérieur donne satisfaction.

Dominique POUGET TIRION : les travaux du Brujas avancent normalement ; à partir de lundi le quartier du Péage sera fermé. On a choisi cette période en raison des vacances scolaires. On publiera cette perturbation sur les réseaux sociaux

Daniel MORSELLI : les travaux de voirie vont commencer et dureront deux mois. La population sera informée par panneaux et par les réseaux sociaux. Tous les jours je traite des déclarations préalables relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons.

Lysiane FREMON : puisque les budgets sont approuvés et la subvention au CCAS connue, je vais faire voter le budget primitif du CCAS le 22/4/2024.

Logement vacant : un T3 à partir du 1/5/2024 (il y a déjà 2 candidatures et des visites organisées mercredi 17/4). Les bureaux occupés par AIME seront libres le 1/7/2024 (les bureaux sont très fonctionnels et agréables)

Thierry BERRES : rien à ajouter

Nicole DJIANN : Le BM 16 est en cours de distribution. Les premières réactions sont très bonnes et notamment sur la diffusion des événements locaux sur une page individuelle.

Nous allons travailler rapidement sur le prochain BM ainsi que sur la mise en place du BM annuel 2024

Le Maire : la communication est très bien effectuée avec beaucoup de réactivité. Nous allons former la nouvelle secrétaire pour qu'elle puisse prendre le relais si Nicole s'absente, ce qui va se produire prochainement.

Yannick MARCHAL : a fait la formation compostage et a trouvé cela très intéressant et complet

Il a été contacté par le SICTOBA pour un composteur de quartier à Drôme ; l'installation est reportée pour un problème administratif. Le SICTOBA le gèrera pendant 3 ans.

La Calade : la partie haute est terminée et très bien réalisée.

Jean-Luc SAUTEL : voit le chef de centre de secours demain après-midi pour faire avancer le PCS au niveau de la cartographie

Le Maire : le PCS est bien avancé et un travail important a été effectué par les 6 membres de la commission. Nous incluons les listes établies par Danièle ; elles sont très importantes pour l'établissement de ce document

Corinne LARCHER : rien à ajouter

Régine MARCY : rien à ajouter

Albert MOZZATTI : AG de l'ADMR à Rosières le 12/4/2024 à 16h.

Danièle REYNAUD : je continue de visiter les habitants que je n'ai pas encore vus et effectue les visites d'entretien

La séance est levée à 22 h 20

Jean Pierre LAPORTE
Maire



Nicole DJIANN
Secrétaire de séance